

Zeitschrift: Textiles suisses [Édition française]
Herausgeber: Office Suisse d'Expansion Commerciale
Band: - (1965)
Heft: 4

Artikel: Notes et chroniques
Autor: Ruepp, T. A.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-792015>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Notes et chroniques



T. A. Ruepp

Au mois de juin est décédé, après une courte maladie, M. Traugott Arnold Ruepp, fondateur et président du Conseil d'administration de la Maison Ruepp & Co. S. A., à Sarmenstorf. Né en 1885 à Bâle, le défunt avait fait son apprentissage dans la branche de la broderie à Saint-Gall, puis avait travaillé à l'étranger, en particulier à Paris et outre-mer. Son ambition était de créer sa propre entreprise dans la branche textile, mais en choisissant une spécialité dépendant moins de la mode que de la broderie. C'est dans sa commune de Sarmenstorf, dans la maison de ses arrière-grands-parents, qu'il commença la fabrication de vêtements tricotés à la main. En 1912, il acheta les premiers métiers à tricoter à la main et en 1916 il construisit la première partie de la fabrique actuelle, qu'il développa au cours des années jusqu'à en faire l'entreprise imposante et moderne d'aujourd'hui, qui occupe plus de deux cent cinquante collaborateurs. C'est de là que sortirent les innombrables tricots qui ont fait connaître la marque « Alpinit » dans le monde entier*. Très efficacement secondé par sa femme, c'est grâce à une fidélité inconditionnelle au principe de la qualité que le défunt sut faire de sa marque et des produits qu'elle désigne des éléments représentatifs de l'industrie suisse du tricot de haute classe. Il avait, en outre, une notion très élevée de ses devoirs de chef d'entreprise envers ses collaborateurs, pour lesquels il a créé et doté une caisse de retraite et diverses institutions sociales. Ajoutons que M. Ruepp, qui était connu comme aérostier, avait reçu, il y a quelques années, conjointement avec Mme Ruepp, la bourgeoisie d'honneur de la commune de Sarmenstorf.

La Rédaction de « Textiles Suisses », qui appréciait la franchise, parfois un peu rude, du défunt, exprime ici ses condoléances sincères à sa famille et à ses collaborateurs.

Un anniversaire peu commun

Ce printemps, la Maison Stoffel S. A. à Saint-Gall a fêté le 170^e anniversaire de son existence. C'est au ber-

ceau de l'entreprise, dans la petite ville d'Arbon sur le lac de Constance, que la commémoration a été célébrée. A cette occasion, le président du Conseil d'administration, M. Max Stoffel, qui a décidé de se retirer après avoir consacré cinquante-deux ans de sa vie à la prospérité de l'entreprise familiale, a transmis ses pouvoirs à son gendre M. Richard Welti. Notons que M. Patrick Stoffel, qui fait aussi partie de la direction de l'affaire, représente la sixième génération de cette famille d'industriels bien connus.

Toutes nos félicitations vont à l'entreprise, dont l'annonce et des participations rédactionnelles paraissent régulièrement dans chaque numéro de « Textiles Suisses ».

Tendances en coloris 1966/1967

La communauté d'intérêts « Conseil suisse du textile » vient d'éditer les nouvelles cartes de coloris de tendance pour la saison automne/hiver 1966/1967. Ces tendances sont orientées vers des coloris plus « actifs », moins doux, qui remplacent les nombreuses tonalités pastellisées. La carte pour les coloris laine contient quinze nuances, tandis que celle pour les tissus de coton, soie, fibres, synthétiques et pour lingerie contient en outre deux coloris lingerie : orchidée et hortensia. Ces cartes, réalisées par le Comité de mode du Conseil suisse du textile, résument les tendances générales des centres de la mode internationale. Chaque nuance porte une indication qui permet de la ranger dans l'une des trois catégories suivantes : coloris de grande diffusion, coloris d'avant-garde et coloris pour combinaisons et effets de contraste.

Ces précieux instruments de travail seront en vente dès mi-octobre au prix de Fr. s. 15.— l'une et de Fr. s. 25.— les deux.

La marque internationale de la laine



PURE LAINE VIERGE

L'IWS (International Wool Secretariat) ou Secrétariat international de la laine est un organisme de propagande, soutenu par deux cent mille producteurs de laine d'Australie, de Nouvelle-Zélande et d'Afrique du Sud. Il s'attache, non pas à répandre l'usage de la laine, puisque la production de cette fibre ne peut pas être indéfiniment augmentée, mais à améliorer les qualités d'usage de celle-ci et à les faire connaître. Conjointement, il s'efforce de protéger la réputation de la laine de tonte contre le tort que peut lui faire l'usage d'une laine de basse qualité (aujourd'hui, plus spécialement, laine de récupération) dont les caractéristiques ne correspondent plus à ce qu'on est en droit d'en attendre aujourd'hui. C'est à cet aspect-là de l'activité de l'IWS qu'était consacrée une récente conférence de presse, au cours de laquelle les principaux collaborateurs du bureau de Zurich de l'IWS présentèrent aux représentants de la presse suisse la nouvelle marque internationale (voir ci-dessus) protégeant les produits de pure laine vierge. Cette marque a déjà été enregistrée dans plus de quatre-vingt-dix pays et s'applique sur-

* Voir « Textiles Suisses » N° 1/1964, p. 119.

tout, pour le moment, à la laine à tricoter, aux tissus, aux couvertures et aux tapis. Son usage implique le respect de certaines règles et de certains critères minimaux. Pour avoir le droit de porter cette marque, un article doit être confectionné avec de la pure laine vierge (dans laquelle un mélange de 5 % d'autres types de fibres est toléré pour l'obtention d'effets ornementaux non réalisables avec de la laine), c'est-à-dire qui n'a servi encore à aucun usage après la tonte, dont les couleurs soient solides à la lumière et à la transpiration, qui offre une résistance déterminée à la traction et, pour les tapis, ait un certain poids et ait subi un traitement antimites efficace. L'introduction de la marque de qualité de l'IWS a fait l'objet d'un travail de longue haleine, parfaitement étudié, tout d'abord auprès des utilisateurs du produit brut : filateurs, tisserands et fabricants de tricotages, puis auprès du grand public. La nouvelle marque, qui sera très largement répandue dans le public, grâce à une publicité entreprise sur une large échelle, donnera aux consommateurs la garantie qu'ils achètent, indépendamment des questions de mode, un produit exécuté avec une matière première de haute qualité.

La conférence de l'IWS, qui s'adressait à une centaine de correspondants de presse, était accompagnée de la présentation de films et de matériel de propagande, donnant une idée de l'énorme effort accompli pour introduire la nouvelle marque de qualité.

Un tissu de coton « non-iron » pour broderies

Le succès des chemises en pur coton ne nécessitant réellement pas de repassage a incité les fabricants à chercher un procédé qui permette de donner un apprêtage « non-iron » à des tissus de coton pour blouses et robes. Des essais, poursuivis pendant plus d'une année, ont permis, grâce à l'expérience précédemment acquise dans la fabrication des tissus pour chemises, d'arriver à un résultat positif. La difficulté était d'obtenir que le tissu restât lisse après le lavage autour des parties brodées. Actuellement au point, le tissu de coton brodé qui se passe réellement de repassage est lancé pour la première fois sur le marché sous le nom de « splendina non-iron », déposé dans tous les pays. Il est inégalé pour ses qualités d'entretien facile et son confort au porter et peut être lavé à la machine jusqu'à 60° centigrades. A côté du satin de coton, d'autres genres de tissu sont actuellement soumis à des essais, de sorte qu'on aura bientôt sur le marché un grand assortiment de fonds d'entretien facile pour la broderie. Ainsi, conjuguant leurs efforts, les industries suisses de la broderie et du perfectionnement des textiles mettent sur le marché des produits répondant aux exigences les plus élevées.

Plusieurs fabricants de broderie réputés ont déjà commencé à utiliser ce nouveau tissu ; ce sont les entreprises Bischoff Textiles S. A., Saint-Gall ; Forster Willi & Co., Saint-Gall ; A. Naef & Cie S. A., Flawil ; Reichenbach & Co. S. A. ; Jakob Schlaepfer & Co. ; Walter Schrank & Co. S. A. ; Union S. A. et Willy Zurcher S. A., toutes à Saint-Gall.

La collection « splendina » sera présentée pour la première fois cet automne aux utilisateurs. Ainsi, grâce au travail systématique des techniciens du textile, le vœu de bien des femmes de pouvoir disposer aussi de tissus brodés alliant les avantages du coton à ceux de l'entretien facile est réalisé.

Une longue et belle carrière



Cet été, M. Alfred Raduner, président de la Maison Raduner & Cie S. A., une des plus importantes entreprises de Suisse pour le perfectionnement des tissus, a célébré son 80^e anniversaire, peu après avoir fêté son 60^e anniversaire d'activité au service de son entreprise. C'est en 1905, en effet, qu'il entra dans l'affaire paternelle, dont il assume seul la direction depuis 1930 et qu'il sut conduire au succès, malgré plusieurs crises et de grandes difficultés. Le mérite de cet essor industriel revient sans doute à l'homme courageux et actif, entreprenant et sportif, qu'est Alfred Raduner, dont l'activité ne se limita pas, du reste, au soin de ses propres intérêts. En effet, le jubilaire voua une grande partie de sa considérable activité à des institutions professionnelles. Il présida, en particulier, la Chambre thurgovienne de commerce et siégea pendant vingt ans au Comité du Directoire commercial de Saint-Gall (Chambre de commerce) comme vice-président puis président. En cette qualité, il fit également partie de la Chambre de commerce suisse et siégea aussi au sein du Directoire de l'Union suisse du commerce et de l'industrie, ainsi qu'au Conseil de la Banque nationale suisse. Ajoutons que M. Raduner, qui jouit encore d'une magnifique santé physique et intellectuelle et qui s'occupe activement de questions sportives, a trouvé le temps, malgré ses nombreuses occupations, de faire une brillante carrière militaire. Nous lui souhaitons encore de nombreuses années de santé et de succès.

(Raduner & Cie S. A., Horn.)

Montreux

un important congrès

14 septembre - 15 novembre 1965

Conférence des plénipotentiaires de
l'Union Internationale des Télécommunications